



Déclaration de la FSU à la CCP du 03/05/2016

La FSU s'inquiète du nombre important de vacances sur le fichier envoyé au mois de mars 2016. Des matières non spécifiques telles que Lettres, Espagnol, Anglais, ... y sont mentionnées. Dans le PV de la CCP du 11 décembre 2015, vous nous aviez informés que les vacances concernaient des matières spécifiques. De plus, d'après le décret du 12 mars 2012, ne peuvent être recrutés en formation initiale que des personnels sous contrat.

De même, nous nous faisons les porte-parole de collègues qui n'ont pas eu droit à une heure de décharge alors qu'ils étaient sur deux établissements de communes différentes. Cette disposition est pourtant stipulée dans le décret du 20/08/2014 sur les nouvelles ORS. Nous demandons que soit proposée à ces collègues une HSA afin de combler ce déficit.

Nous avons également des interrogations concernant le calcul des congés payés pour les collègues contractuels ayant travaillé sur l'année scolaire entière. Ils subissent une succession de plusieurs contrats amputés des petites vacances . Or on constate que leur dernier contrat se termine avant le 31 août 2016. On se demande bien pour quelle raison?

Des avenants à des contrats CDI ont été proposés aux collègues pour baisser leur quotité alors qu'il existe dans leur discipline des heures postes dans d'autres établissements, pourquoi ne pas les avoir proposés afin de compléter leur quotité ?

Dernièrement un plan académique de formation a été ouvert pour se préparer aux concours de la Fonction publique d'éducation. Or la Fsu est surprise de voir qu'aucune formation pour les concours réservés n'est prévue dans cette campagne qui s'intitule pourtant « campagne d'inscription aux préparations aux concours internes et réservés enseignants et personnels d'encadrement 2016-2017 » Nous regrettons à nouveau qu'aucune formation au concours réservé ne soit proposée. Nous souhaitons qu'une formation adaptée soit étendue aux divers concours de l'enseignement.

Enfin nous continuons à nous inquiéter concernant l'augmentation des licenciements. Les raisons sont-elles d'ordre économique, conjoncturelle (un problème de recrutement) ou qualitatives (un manque de formation) ? Le rectorat ne doit-il pas apporter une véritable formation afin de faciliter l'entrée dans le métier des agents recrutés ?